Séance en date du 8 mars 2023 à 20h30

Date de la convocation : 28/02/2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres qui ont pris part au vote : 10 + 1 procuration

Présents : FORESTIER Daniel, DUCOING Guy, GROS Anne, REINHART Thierry, ROCHER Bernard, FONLUPT Evelyne, POUTIGNAT Maryse, COTTE Jean-Michel, MERLE Olivier, BOUCHE Vincent

Absentes excusées : TERME Christine (procuration à Daniel FORESTIER), FARCE Patricia, MULLER Frédéric, BATISSE Quentin

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (10 présents, 11 votants (10 + 1 procuration)

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.

En l'absence de remarques particulières, le procès-verbal du 27 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

<u>Ordre du Jour</u> :

- **Approbation Comptes Administratifs 2022**
- **Approbation des Comptes de Gestion 2022**
- **Affectation des résultats**
- **FIC Cimetière (retiré de l'ordre du jour)**
- **Modification des statuts Territoire Energie**
- **Commission de suivi de site stockage de déchets : désignation 1 titulaire et 1 suppléant**
- **Appartement rez-de-chaussée : fixation du tarif de location**
- **Participation 2023 à la Mission Locale**

<u>Rajouté à l'ordre du jour</u>

- **Non intégration de parcelles au régime Forestier**

Secrétaire de séance : Guy DUCOING

N° 1 : Approbation des comptes administratifs 2

N° 2 : Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2022 3

N° 3 : Budget Eau : Approbation du compte de gestion 2022 4

N° 4 : Budget général : Approbation du compte de gestion 2022 4

N° 5 : Budget assainissement : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2022 4

N° 6 : Budget Eau : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2022 4

N° 7 : Budget Général : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2022 ... 5

N° 8 : Modification des statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme 5

N° 9 : Commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux d'Ambert 5

N° 10 : Tarif de location de l'appartement du rez-de-chaussée 6
N° 11 : Participation 2023 à la Mission Locale 6
N° 12 : Refus d'application du Régime Forestier 6
Divers 6

N° 1 : Approbation des comptes administratifs

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUCOING Guy délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur FORESTIER Daniel, Maire, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.
1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL - GENERAL						
Résultats reportés		173 129,05		28 311,21		201 440,26
Opérations de l'exercice	369 522,77	425 856,65	165 403,77	105 022,39	534 926,54	530 879,04
TOTAUX	369 522,77	598 985,70	165 403,77	133 333,60	534 926,54	732 319,30
Résultats de clôture		229 462,93	**32 070,17**			197 392,76
Restes à réaliser			103 693,00	70 883,00	103 693,00	70 883,00
TOTAUX CUMULES	369 522,77	598 985,70	269 096,77	204 216,60	638 619,54	803 202,30
RESULTATS DEFINITIFS		229 462,93	**64 880,17**			**164 582,76**

COMPTE ANNEXE POUR - EAU

Résultats reportés		18 874,10		12 022,36		30 896,46
Opérations de l'exercice	58 616,29	73 525,55	6 991,11	20 362,12	65 607,40	93 887,67
TOTAUX	58 616,29	92 399,65	6 991,11	32 384,48	65 607,40	124 784,13
Résultats de clôture		33 783,36		25 393,37		59 176,73
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	58 616,29	92 399,65	6 991,11	32 384,48	65 607,40	124 784,13
RESULTATS DEFINITIFS		**33 783,36**		**25 393,37**		59 176,73

COMPTE ANNEXE POUR - ASSAINISSEMENT

Résultats reportés		14 528,79	42 356,06		42 356,06	14 528,79
Opérations de l'exercice	50 820,36	41 960,43	2 875,03	117 655,52	53 695,39	159 615,95
TOTAUX	50 820,36	56 489,22	45 231,09	117 655,52	96 051,45	174 144,74
Résultats de clôture		5 668,86		72 424,43		78 093,29
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	50 820,36	56 489,22	45 231,09	117 655,52	96 051,45	174 144,74
RESULTATS DEFINITIFS		**5 668,86**		**72 424,43**		78 093,29

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N° 2 : Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 du budget assainissement, établi par le comptable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget assainissement 2022.

N° 3 : Budget Eau : Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 du budget Eau, établi par le comptable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget eau 2022.

N° 4 : Budget général : Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 du budget Général, établi par le comptable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget Général 2022.

N° 5 : Budget assainissement : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2022 ce jour, le 8 mars 2023 conforme au compte de gestion du receveur municipal,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 5 668,86 €

Constatant qu'il n'y a pas de besoin de financement pour l'investissement.

Décide le report à nouveau de :

5 668,86 € au compte de fonctionnement 002

N° 6 : Budget Eau : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2022 ce jour, le 8 mars 2023 conforme au compte de gestion du receveur municipal,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 33 783,36 €

Constatant qu'il n'y a pas de besoin de financement pour l'investissement.

Décide le report à nouveau de :

33 783,36 € au compte de fonctionnement 002

N° 7 : Budget Général : Affectation des résultats après approbation du compte administratif de 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2022 ce jour, le 8 mars 2023 conforme au compte de gestion du receveur municipal,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 229 462,93 €

Constatant qu'il y a un besoin de financement pour l'investissement de 64 880,17 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

64 880,17 € au compte d'investissement 1068

Décide le report à nouveau de :

164 582,76 € au compte de fonctionnement 002

N° 8 : Modification des statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de St Ferréol des Côtes adhère, modifie des statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, unanime, décide :

- **D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;**
- **De donner, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.**

N° 9 : Commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux d'Ambert

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture du Puy de Dôme : il convient de procéder au renouvellement de la composition de la commission de suivi de l'installation de stockage de déchets non dangereux d'Ambert.

Il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la commune.

Le Conseil Municipal unanime désigne :

- **Madame FONLUPT Evelyne, conseillère municipale, titulaire**
- **Monsieur REINHART Thierry, adjoint, suppléant**

N° 10 : Tarif de location de l'appartement du rez-de-chaussée

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux gros travaux de rénovation énergétique réalisés dans l'appartement du rez-de chaussée, il convient de fixer le montant du nouveau loyer.

Après discussion, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 2 abstentions, décide de fixer le loyer à 390 € hors charges et donne délégation au Maire pour louer l'appartement du rez-de-chaussée au prix de 390 € avec une caution de 390 €.

(Thierry REINHART et Maryse POUTIGNAT s'abstiennent)

N° 11 : Participation 2023 à la Mission Locale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le directeur de la Mission Locale du Livradois-Forez lui a adressé un courrier de demande participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal unanime décide de participer à hauteur de 1,25 € par habitant x 565 habitants soit 706,25 €.

N° 12 : Refus d'application du Régime Forestier

Suite à la demande de l'ONF qui souhaite que les parcelles B 637 et B 638 puissent être intégrées dans le Régime Forestier géré par l'ONF,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, unanime, décide de ne pas intégrer les parcelle B 637 et B 638 au Régime Forestier.

Divers

- Participation à l'école de St Just (annulée)
- Devis complémentaire PERETTI appartement rez de chaussée (2 163,08 €)
- Divers

Le Maire, Daniel FORESTIER

Mairie de Saint-Ferréol-des-Cots R.F. Puy de Dôme 63600

Le secrétaire